

16 janvier 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE FONCIERE LYONNAISE

(Euronext Paris)

Complément à D&I 208C2269 du 16 décembre 2008

Par courrier du 16 janvier 2009, The Royal Bank of Scotland (36 Saint Andrew Square, Edinburgh EH22YB, Royaume-Uni) a informé l'Autorité des marchés financiers que, par suite de l'exercice le 9 janvier 2009 de l'option d'achat portant sur 3 372 714 actions SOCIETE FONCIERE LYONNAISE qui lui a été consentie par Immobiliaria Colonial SA le 25 novembre 2008 (1), elle a franchi (2) en hausse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de SOCIETE FONCIERE LYONNAISE et détient 3 372 714 actions SOCIETE FONCIERE LYONNAISE représentant autant de droits de vote, soit 7,25% du capital et des droits de vote de cette société (3).

-
- (1) Cf. D&I 208C2167 du 3 décembre 2008 et 208C2269 du 16 décembre 2008.
(2) Au sens de l'article L. 233-7 du code de commerce.
(3) Sur la base d'un capital composé de 46 502 301 actions représentant autant de droits de vote, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.